

971.428006

B581s

1859

v.1



Bibliothèque Nationale du Québec

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE

MONTREAL.

ES.

MAXIMILIEN BIBAUD.

PORTRAITS DES COLLITIGANS.

Mes amis sont témoins que j'avais dit, au sujet, de l'article Châteaufort, que je ne répondrais point, parcequ'il me faudrait mettre en cause le Commandeur Viger, et sortir du rôle que j'avais adopté à l'égard de ce compatriote ; mais puisque ses ayans cause sont furibonds, le monde reconnaîtra qu'il n'est que juste que je démasque mes ennemis, quand ils m'attaquent en matamores.

Qu'est-ce que la soi-disant Société Historique de Montréal ?... C'est une prétendue association sans lares, et dans laquelle, depuis la mort du Commandeur, il n'y a pas un seul homme, à moins que ce ne soit M. A. Boucher, qui ait fait chose propre à donner qualité pour faire partie d'une société historique.

Quel homme est le président ?... Il n'est proprement le type ni du maître d'école ni de ces abbés dont parle La Bruyère dans ses *Caractères* : de quoi il est le type, je ne sais. Il a fait peu de chose de mémorable, attendu qu'il ne fait rien de lui même, si ce n'est ses lectures sur l'histoire du Canada, qui n'ont point été un bien beau début ! On le dit *prudens sicut serpens*, et que c'est pour cela qu'il ne met pas son nom au bas des diatribes dont il

est le co-propriétaire. On ajoute qu'il ne déteste pas les mauvais livres, pourvu qu'ils soient originaires de Québec ; mais ces deux derniers dires ne sont sans doute rien qui vaille, que cancans. On me chante encore que ce n'est pas un Lacordaire que le Président : eh ! qu'en sait-on ? peut-être que s'il prêchait, il s'élèverait aux plus grands effets oratoires. Le poète anglais Gray l'a bien dit : " Que de pierres précieuses du plus pur éclat demeurent perdues dans les gouffres de l'Océan ! Que de fleurs pleines de charmes ne prodiguent leur parfum qu'à la brise du désert. Ici repose peut-être quelque rustique Hampden qui, d'un cœur intrépide, affrontait le petit tyran de son héritage ; là gît inconnu dans la tombe quelque Milton muet et sans gloire." On doute que M. l'abbé ait de l'esprit, parce que ses saillies ne consistent qu'à rire avec éclats de celles qui échappent à autrui, cela joint à des exclamations de M. le Surintendant ou de M. le Professeur. Mais cela seul ne suffit-il pas pour donner lieu de croire qu'il est très spirituel, monsieur l'abbé ? Quoiqu'il en soit, il est certain que ce qu'il y a de plus florissant chez le Président, c'est la jeunesse.

Quant au Vice-Président, — un inspecteur de licences — il n'est rien moins que marquant, et son génie a été heureusement équilibré pour qu'il devint le scribe du Commandeur Viger, qui ne souffrait point de contradicteur. Un jour que je le poussais au bout du mur, le Commandeur me dit bien péremptoirement, qu'un homme de trente ans ne devait pas en savoir aussi long qu'un de soixante et dix, d'où il suit que dans les armées du grand Condé, de Charles XII et du général Bonaparte, il y avait au moins vingt colonels qui auraient mieux fait qu'eux !

Je ne suis pas sûr des autres membres ; je connais cependant le Secrétaire, M. Baby, gentilhomme par son éducation comme par sa caste, auquel j'ai répondu néanmoins privément, que le Commandeur, qui me visitait fréquemment, ne m'ayant jamais dit mot de sa société durant sa vie, je ne pouvais en faire partie après sa mort. Cette réponse n'était qu'un prétexte, car j'ai un préjugé contre toutes les sociétés historiques, d'où jamais historien n'est sorti. Si je puis dire de l'Académie Française, que le *nec plus ultra* de la plupart de ses membres est de faire une édition d'un auteur connu enrichie de notes, pour sor-

tir de l'obscurité qu'ils méritent, en s'imposant à cet auteur, cela est vrai à plus forte raison des sociétés historiques,—non de celle qu'on dit exister à Montréal. Pour celle-là, elle a été huée dès qu'elle a osé se mettre dans la Gazette, et le sera avec bien plus de raison maintenant, qu'elle a perdu le seul homme qui était digne d'en être la base, bien qu'une illibéralité qu'on ne peut nier l'eût induit à se servir des moyens les moins propres à parvenir à son but.

Le Défendeur en cette cause n'a pas besoin d'être tiré, car celui qui écrit beaucoup ne manque guères de se peindre lui-même dans ses écrits; cependant, rien ne me flatterait davantage que si l'on voulait m'attribuer ce portrait que trace de La Fontaine le rhéteur De Fivas: "On a beaucoup parlé de sa naïveté; c'est une naïveté qui laisse place à beaucoup de malice. Ce n'était ni en enfant ni en optimiste qu'il avait envisagé le monde."

ADMISSIONS.

J'admettrai que je puis être justement accusé d'avoir été inattentif quand, après avoir dit que Jocelyn Waller était mort en telle année, je l'ai fait aller plus tard en Angleterre avec Neilson, pourvu que, d'autre part, on admette que cette inadvertance est comme 1 est à 100, comparée à l'inadvertance par laquelle le fondateur de la Société Historique a fait dire à M. de La Roche-Héron que Mgr. Denaut est le seul évêque de Québec qui n'ait pas été inhumé dans sa cathédrale, tandis que Messieurs de St. Vallier, Duplessis de Mornay, Dosquet de Pontbriand, D'Esglis et Bailly de Messein (Coadjuteur) l'ont été ailleurs. Notez bien que le fait, quant à Pontbriand, était d'autant moins susceptible d'être ignoré, qu'en conséquence du désastre d'Abraham, toutes les autorités coloniales y compris le Conseil Supérieur, suivirent l'armée à Montréal.

CHASTEAUFORT, *Minerve* DU 15 JANVIER 1859.

Le but de ce premier article est de démontrer que je ne suis pas effectivement le premier écrivain qui ait parlé de ce gouverneur. Après avoir cité *in extenso* les do-

cumens par moi cités partiellement, ce qui était facile une fois que j'avais indiqué où les prendre, mes adversaires continuent : " Dès 1852, on connaissait donc cette prestation de serment, et par conséquent l'existence de Châteaufort. Les documens seigneuriaux contenant cette prestation de serment, étaient soumis au jugement de la Cour Seigneuriale, dont les premières séances ont été tenues en 1855, la première de ces séances ayant été ouverte le 4 Septembre. C'est cette année-là même que M. Bibaud a publié les " Institutions de l'Histoire du Canada " dans lesquelles, à la page 71, se trouve rapportée presque mot pour mot la susdite prestation de Foi et Hommage, sans dire néanmoins que cet acte soit tiré des documens seigneuriaux imprimés en 1852, *sauf l'erreur* commise par M. Bibaud en reportant à l'année 1637, ce qui avait eu lieu en 1635. (*) Le Dictionnaire des Hommes Illustres n'a été publié qu'en 1857, et là, M. Bibaud reconnaît que la prestation de Foi et Hommage de M. Giffard " se trouve dans les documens féodaux publiés par la Législature " c'est-à-dire publiés dès l'année 1852. Il nous semble qu'il n'y avait pas lieu de *tatonner* en pareil cas."

Revenons. " On connaissait donc &c. Mes adversaires ont fait leur logique *in campis* ; il ne faut donc pas admirer qu'ils raisonnent *a baroco*. Il y a une trentaine de documens imprimés qui prouvent que l'esclavage a existé en Canada, et cependant M. Garneau ne l'a pas su,—il prend même un document qui permet l'esclavage pour un document le prohibant. Il a fallu que le Commandeur vît mes Institutes pour se rappeler confusément qu'il avait autrefois touché à cette question dans sa *Saberdache* : bref, l'opinion universelle était que l'esclavage n'avait jamais eu lieu en Canada, et le Commandeur lui-même a mis bien du temps à se persuader qu'il avait existé de fait comme de droit. Les traités de Cugnet ont été publiés dès l'an 1775, et cependant personne n'y avait découvert avant moi que, sous les Français, il y avait eu d'autres fiefs de dignité que la baronnie de Longueuil, que le Procureur-Général donnait des conférences

(*) On verra plus bas où mes zoïles ont découvert l'erreur.

de droit et bien d'autres nouveautés, dont le second livre de mes Institutes est une fourmillère. Quant à tout cela je dois dire que le Commandeur était loin d'être aussi mesquin envers moi que sa séquelle, et qu'elles ont fort excité sa curiosité. Si donc, en raisonnant *a simili*, j'applique l'argument à Chasteaufort, voilà mes zoïles à *quia*. Pour la Législature, de grâce, n'en parlons pas ; il ne faut pas dire qu'elle a connu en 1852 ce qu'elle a publié en 1852, elle qui agit uniformément sans connaissance de cause ; il ne faut pas dire que le public connaissait en 1852 ce que la Législature avait publié sans s'en soucier en 1852, car si quelqu'un en devait connaître le contenu ce devait être le Commandeur ; or, cet homme, à qui il fallait tout prouver quand ça ne venait pas de lui, il m'a fallu lui indiquer une à une les pages où j'avais pris mes données. J'avais deviné par la combinaison de divers titres, qu'un Lauzon avait possédé en fief 60 lieues de pays, je lui montrai une inféodation faite par Pierre Boucher, je lui prouvai que Boucher signait Boucherville, (ce qui était contraire à ses notes), je lui montrai une inféodation signée Longueuil et Bigot en opposition à sa croyance ineffable que les Commandans Généraux de la Colonie ou gouvernans intérimaires n'avaient pas d'autres fonctions que de commander la milice (*) et je lui ai indiqué dans le Catalogue Raisonné de la Bibliothèque du Parlement la correspondance du premier baron de Longueuil avec le ministre de la marine, laquelle démontre qu'il s'occupait de toutes les affaires de la Colonie généralement. A présent, où prend-on que la Cour Seigneuriale a dû connaître Chasteaufort avant moi, parce qu'elle

(*) Pour donner un avant-goût des belles conséquences de la croyance du fondateur, je vais proposer une énigme aux membres de la société, qui croit tout bonnement qu'elle va me manger la laine sur le dos. Si, durant la maladie du Marquis de Vaudreuil, Montcalm n'eût pas obtenu sous main une commission de gouverneur, Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur de Montréal et capitaine d'infanterie, serait passé naturellement de Montréal au château St. Louis, de l'aveu de Montcalm, qui allègua son incapacité. Il aurait commandé, *ex hypothesi*, puisque c'était son propre ; donc un lieutenant-général des armées aurait servi sous un capitaine d'infanterie !!!

s'est ouverte le 4 Septembre 1855, et que je n'avais publié mes Institutes que dans le cours de cette même année ?.. Et si mes zoïles n'étaient pas assez embourbés comme cela, qu'avait à faire la commission de Chateaufort avec la Cour Seigneuriale ?... Mes zoïles connaissent-ils en 1859 les documens seigneuriaux publiés en 1852 ?... Impossible, à moins qu'ils ne veuillent s'avouer menteurs, car comment n'y auraient-ils pas rencontré le nom *Babinneau* ?

Ce qui m'a fait tatonner au sujet de Chateaufort, ce sont ces mots : " Lieutenant-Général en toute l'étendue du fleuve Saint Laurent pour Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu." Il n'y avait pas lieu de tatonner, dit-on ; je distingue ; pour des *savans* de la force de mes adversaires, non ; pour moi, oui. Les écoliers ne tatonnent jamais, ils vont toujours.

" On objectera peut-être, continuent mes savantasses, qu'il n'est pas dit où cette prestation de Foi et Hommage a eu lieu. Ne serait-ce pas à Paris ?"

A vous le *Solvuntur Objectiones*, mais à moi les objections. Or, celle-là n'est point de ma façon : il n'y avait que la société historique qui fût de force à *inventer* que les Lieutenans-Généraux de la Nouvelle-France résidaient à Paris !

Elle veut bien confirmer la date où je place la mort de Champlain, et l'appuie en citant Charlevoix, Bibaud, père, M. Garneau et les Relations des Jésuites. On reconnaît ici un faible qui va bien à la soi-disant société ; quel besoin de quatre citations pour prouver ce qui n'est pas contentieux. M. Dupin, dans son opinion pour le Séminaire, se moque avec raison de notre Juge-en-Chef Sewell, qui citait Domat pour prouver ce qui n'a pas besoin d'être prouvé,—un axiome.

" Du reste les Relations des Jésuites ne permettent plus de tatonner dans cette affaire."

Je tatonne toujours, malgré la citation des Relations, parce que je connais la charte de la Compagnie des Cent Associés : il me reste à savoir par quel droit le Cardinal de Richelieu nommait un Lieutenant-Général dans l'étendue du fleuve Saint Laurent. Je propose l'énigme à la fameuse société.

" M. le Commandeur Viger, dans sa Liste des Gouver-

neurs du Canada, publiée à Montréal en 1850, au bas de son tableau d'autographes, c'est-à-dire, cinq ans avant la publication des Institutions de Bibaud, jeune, a fait mention de Chasteaufort. Cette même liste a été republiée à Londres en 1851, et à Paris en 1855. Il est donc certain que M. Bibaud, jeune, n'a pas inventé ce personnage."

Je vous demande pardon, vous qui êtes si exacts, la Liste n'a pas été *publiée*, mais seulement imprimée à Londres et à Paris par le soin de Sir W. Logan ; mais le Commandeur m'a dit lui-même qu'elle n'avait pas pu être vendue ; quant à moi, je ne l'ai jamais lue.

J'ai fait entendre que la Législature n'est pas un écrivain, que la Cour Seigneuriale n'est pas un écrivain ; qu'on peut faire une liste de gouverneurs et coler des autographes sans être un écrivain, et je dis enfin que les Relations des Jésuites ne sont pas un écrivain, mais une publication faite en 1858, d'où je conclus que je demeure le premier écrivain qui ait parlé de Chasteaufort. Si je dis que je ne l'ai fait qu'en tatonnant, celà est par trop modeste pour qu'on ait bonne grâce à m'en faire un crime.

Après l'apparition de mes Institutes, le Commandeur, qui ne me parla point de sa liste, vint me montrer une note manuscrite qui prouvait aussi l'existence de Chasteaufort ; j'ai bien ri sous cap de voir que la société *tatonnait* assez pour ne la pas citer dans son premier article que je pulvérise en ce moment ; je fis remarquer cette circonstance à M. Lévêque, Secrétaire de l'Institut Polytechnique : elle l'a citée depuis, mais il fallait produire cette note en temps et lieu !

A propos de la Liste du Commandeur, voici comment je raisonnerais, si j'en voulais à une réputation de laquelle je me suis porté pour garant vis-à-vis du public, qui n'a absolument rien devant lui pour la prouver, et si j'étais animé contre lui du même esprit qui anime sa séquelle contre moi :

Les Gouverneurs et Lieutenans-Généraux sont relativement aussi importants pour nous colons, que le sont les rois pour les sujets métropolitains. Or, le Commandeur, dans ses Listes, trois fois imprimées, omet au moins deux vice-rois et trois ou quatre administrateurs de la domina-

tion française, et sous les Anglais, il a installé à tort le général Clitherow. N'est-ce pas comme si Sismondi, dans le Catalogue des rois de France, eût omis deux rois, trois régens, et qu'il eût inventé la régence du duc d'Orléans. Quoiqu'il en soit, j'ai en portefeuille des listes de gouverneurs-généraux et particuliers plus complètes de beaucoup que les siennes, outre celle des gouverneurs des Trois-Rivières, que vous ne trouverez point dans ses notes.

C'est dans son premier article que la Société me dit que mon Dictionnaire n'aurait point perdu de son mérite si le nombre des "illustrations" eût été un peu plus réduit. Dans mon *Panthéon*, j'avais, par anticipation, profité de cet avis, en éliminant, entre beaucoup d'autres, M. Duvernay. Quand je lui fis un article, ses fils me firent montrer des médailles qu'il avait obtenues des rebelles ; je les remis dans les mains du porteur, Mr. M. Marchand, en lui observant qu'elles avaient une tournure trop démocratique pour être à ma convenance : dans mon rôle d'historien, je suis inflexible, et serai toujours glorieux de l'être.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU CANADA EN SOUS
ORDRE DE M. BIBEAU &C. *Minerve* du 17 Février
1859.

Quelqu'un m'a demandé ce qu'on voulait dire par mon Histoire du Canada en *sous ordre*, ce que j'ignore, parce que l'esprit de mes adversaires n'est pas clair.

La savante société devrait tenir à ne commettre aucune erreur de nom, elle qui me reproche mon *Babineau* : je m'appèle Bibaud. Elle trouvera ce nom deux fois aux premières pages des Edits et Ordonnances Royaux. Quant au titre de membre correspondant de la Société du Michigan, que je n'ai pas, et que la *Minerve* m'a attribué, il y a quelque temps, je n'ai qu'à accuser M. Bellemare en particulier, qui voulait faire sa cour à son patron. Mais je ne vois pas qu'il pût approuver de pareilles licences, car on sait qu'il n'entendait pas badinage sur les noms et les qualités. Il prétendait ou devait prétendre, pour être conséquent, qu'il ne faut pas écrire au XIXe siècle, Vendôme, de Charbonnel,

Le Jeune, Chauveau, mais bien Vandôme, De Carbonnel, Le Jeune, Chauveaux. Comme le Commandeur était rare en fait de goût, il restait seul de sa mode ! La *Minerve* ou la Société me permettront bien ce petit badinage, elles qui sont toujours en quête d'une occasion pour insulter mon père ; et pourquoi cela ?... parcequ'il déserta cette feuille pour l'*Ami du Peuple*, quand elle devint licenciée. Quel est le fils dénaturé qui ne serait pas ulcéré au souvenir que l'auteur de ses jours a été injurié dans la *Minerve*, dans un article contre M. Bois, alors que son corps était à peine froid ou tout au moins durant sa maladie suprême !

Je n'ai aucune admission à donner pour défaut de galanterie envers aucune dame en particulier. Le docteur Chénier peut avoir ou n'avoir pas été membre du Parlement, et M. Papineau, avoir été élu pour Kent au lieu de Huntingdom. Il est bien permis de s'aider des travaux déjà faits, quand il n'y a pas de raison particulière de s'en défier, et je dirai que pour les membres du Parlement, je me suis aidé du Catéchisme Politique de M. Gérin Lajoie, sans toutefois le rendre responsable d'aucune de mes erreurs en particulier. J'ai évité d'autant volontiers de me coucher sur les lourds journaux de la Chambre, qu'ils me paraissent une œuvre digne d'être rangée dans la célèbre bibliothèque dont Rabelais nous a transmis le mirobolant catalogue. Ils ne sont pas dit-on, vierges d'erreurs non plus, parce que tout ce qui se publie sous les auspices de la Législature est fait avec une négligence d'espiègle, contre laquelle le Commandeur pestait tous les jours. Voyez par exemple les documens féodaux : *Babineau* y est répété à satiété. Je pourrais indiquer les pages, n'était que c'est un *job* que je laisse à la société, attendu qu'il faut bien qu'elle s'occupe.

L'article de M. Cherrier est exact de tous points ; cependant, il n'est pas agréable à la *Minerve* par le temps qui court : elle ne le trouve pas assez anglomane. Mais M. Cherrier qui a refusé la magistrature et la mairie ; M. Cherrier qui a pris une attitude si noble dans la question du siège du gouvernement, est un géant qui peut écraser du talon *Minerve* !

La société me dit de voir si je n'ai pas fait deux Lauzon d'un seul. Je n'ai que faire d'y voir, et je lui laisse

Ponus probandi ; en attendant, je nie gratuitement ce qu'elle affirme gratuitement.

Mais dans l'article du 29 janvier, ne cite-t-elle pas une commission sans date de Jean de Lauzon, *Gouverneur et Lieutenant-Général de la Nouvelle-France* ?.... Je la prie à mon tour de chercher si, dans la Liste du Commandeur, il se trouve un *Jean de Lauzon Gouverneur et Lieutenant-Général*, car malgré l'autorité de mon père et de Charlevoix, je crois, il m'a toujours nié que le gouverneur De Lauzon s'appelât Jean. Il est vrai que dans une conversation, à laquelle était présent M. l'abbé, il prétendait que Lauzon fils, c. a. d. Jean, avait les mêmes titres par commission de son père. Je trouvais une commission du père extraordinaire, mais là-dessus il fesait un anachronisme, et voulait que ce que fesaient de concert un gouverneur et un intendant fût toujours obligatoire, même envers le Roi, apparemment. (*) Parler d'intendants à l'époque dont il s'agit (De Lauzon Charny était Grand Sanéchal) était un tel quiproquo que je dus écarter la question pour n'être pas obligé de le confondre. Le Commandeur était faible dans la conversation historique ; mais j'avoue qu'il était fort avec ses notes, sans être pour cela infailible. Or une erreur, une fois faite, risque de faire le tour du monde. Il m'a fait dire que le Chevalier de Longueuil est mort à Tours, je l'ai fait dire au docteur O'Callaghan : il y a eu un véritable courant électrique. (*) Si le Commandeur n'avait pas inventé l'Administrateur Clitherow, M. A. Boucher ne l'aurait pas mis dans son Tableau Synoptique. L'abbé Ferland ayant publié que le Marquis de Vaudreuil avait épousé une D'Eschambault, je l'aurais répété si le Commandeur ne m'eût mis sur mes gardes. Pour revenir aux Lauzon, il y a, sur eux, de quoi embourber un corps plus compétent que la Société Historique.

(*) Le monarque avait nommé le vicomte d'Argenson.

(*) Il y a, dans le manuscrit du Commandeur sur les Le Moyne une date impossible. Quand il nous dit qu'ils signaient invariablement Le Moine, il est dans l'erreur ; l'abbé Faillon nous apprend le contraire.

COMMENT MON PANTHÉON ET MES ERRATA DONNENT DES
CONNAISSANCES HISTORIQUES A LA SOCIÉTÉ HISTO-
RIQUE.

Dans l'article du 15 janvier, on trouve que le seigneur Giffard n'a pas prêté serment en 1637, mais en 1635, parce que je l'ai découvert le premier dans les *Errata* de mes *Institutes*.

Dans celui du 29 janvier, on a vu que Bacqueville de La Potherie et Jacques Leneuf de La Potherie ne sont pas le même personnage, parce que je les distingue dans mon *Panthéon*, outre Le Roy de La Potherie, que mes zôiles ne connaissent point.

Dans celui du 17 Février, c'est par mes *Errata* qu'ils ont découvert que, dans l'article Girouard, il faut dire St. Benoit et non St. Eustache.

C'est par mes *Errata* qu'ils ont découvert, dans le dit article, l'erreur qui concerne les De Sales Latérière.

C'est après avoir lu dans le *Panthéon* "Babineau ou plutôt Robineau," qu'ils ont découvert qu'il faut dire Robineau. On voit que ce n'est pas une science préconçue que la science de la savante société, et qu'elle est de seconde main. Mais elle a cru couvrir ce manque de gentillesse flagrant par un grand flux de citations qu'elle me lance à la tête. (*) Ce n'est pas merveille pour des scribes ; mais que pouvait-on attendre de plus ?... quand ils ont perdu le Commandeur, ils n'en étaient pas encore au b e b e de l'histoire, ils n'étaient parvenus qu'à ou vers la troisième lettre de l'alphabet. Quand la Prusse attaqua isolément Bonaparte, il s'écria que c'était une mutinerie de collège ; j'accepte aussi la présente levée de boucliers comme une rébellion de gilotins mal appris. Et cependant je me sens vulnérable sur un point ; je suis

(*) J'ai bien le droit d'être surpris qu'ils ne m'aient pas reproché un article du Dictionnaire qui commence par L. ; mais ils savent, voyez-vous, faire acception de personnes. Quant à moi ce qui prouve que je ne suis pas incorrigible, comme M. Garneau, c'est qu'après avoir dit que le juge Monek avait déclaré l'esclavage contraire à la constitution anglaise, j'ai corrigé, parce que j'ai cru que M. Hodgins disait mieux que moi en attribuant cette assertion au juge Osgood ; et c'est moi qui avais raison.



ulcéré de la tactique insidieuse au moyen de laquelle mes ennemis m'ont provoqué et me provoquent à commencer la démolition d'une réputation que j'acceptai d'abord de si bon cœur, et que j'ai tant fait pour édifier, témoins le Catalogue de la Bibliothèque du Parlement, le *Courrier du Canada*, l'*Ordre*, le *Pays*, le *Herald* et les journaux qui ont parlé de la mort du Commandeur. A-t-il été loué autrement que dans les propres termes du Dictionnaire ? Et n'ai-je pas reproduit sans commentaire, à la suite des *Machabées Canadiens*, le compte rendu de M. De Bellefeuille, où il dit avec plus de bonne intention que d'exactitude, que celui qui nous a été enlevé *aimait à communiquer ses notes et que personne ne le savait mieux que moi ?.....* Oui ! j'ai pardonné en temps opportun les torts du Commandeur envers moi. Mais les torts de ses deux acolytes, qu'ils retombent sur leurs têtes et sur celles des leurs. Je les loue du zèle avec lequel ils ont veillé au chevet du mourant ; mais ils n'auront pas à se glorifier de m'avoir en quelque sorte, fait refuser l'admission, quand je me présentai pour le veiller ; ils ne se glorifieront point, je l'espère, de ne m'avoir pas invité aux obsèques ! Je leur offre la paix ou la guerre, comme Q. Fabius aux Carthaginois ; paix si l'on veut, mais d'estime, jamais, entre eux et moi. Je dis entre eux et moi, car l'estime doit être une chose réciproque ; or je leur refuse la mienne, et celle dont ils parlent dans leur troisième correspondance, je la dédaigne !

Des Presses de Cérat et Bourguignon.

FC

176

B532

1859

N. 1



